

Le 18 juillet 2022

Risque maximal de feu de forêt en Picardie L'ONF prend des mesures d'interdiction du mardi 19 juillet au mercredi 20 juillet 8h.

En raison de la combinaison d'une sécheresse et d'une vague de canicule intenses, le risque d'incendie en forêt est très élevé.

Dans les 3 départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, l'ONF appelle à la plus grande prudence et prend des mesures de restrictions afin de limiter la circulation et les activités humaines en forêt, principales causes de départ de feu en forêt.

Dans l'Oise, ces mesures sont renforcées par un arrêté préfectoral publié ce jour visant à l'interdiction totale d'accès à l'ensemble des forêts du département.

Par ailleurs, pour les forêts domaniales de l'Aisne et de la Somme, les mesures suivantes sont effectives mardi 19 juillet toute la journée et ce jusqu'au mercredi 20 juillet 8h :

- Les routes forestières ouvertes à la circulation motorisée seront interdites d'accès.
- Toutes les manifestations en forêt autorisées par l'ONF sont annulées.
- Suspension de tous les travaux mécanisés en forêt.

Des tournées de surveillance seront organisées dans certaines forêts pour diffusion des messages de prévention et de restrictions.

CONTACTS ONF
Elise MICHAUD
Tél. 06 21 50 80 31
elise.michaud@onf.fr

Pour joindre les unités territoriales de l'ONF :

- Oise-Ouest 3 forêts : 06 17 86 37 55
- Compiègne : 06 20 01 17 27
- Retz : 06 17 78 16 37
- Thiérache : 06 24 12 42 57
- Saint-Gobain : 06 24 82 33 87
- Crécy : 06 13 75 27 46



QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

- Rester éloigné d'un feu de forêt
- Prévenir les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou 112
- Localiser la zone en précisant : lieu, numéro de parcelle (affiché sur les arbres au niveau des carrefours entre parcelle), nom d'allée forestière ou de carrefour, coordonnées GPS
- Ne pas obstruer les voies d'accès à la forêt